

Service Social en faveur des Elèves

DSDEN 28



Coordonnées :
Tél.
02 37 53 06 00

Email :
celine.cussonnier@
ac-orleans-tours.fr

Jours de présence :

Le lundi de 8h45 à
16h45

Le mercredi de 8h à
13h

Le jeudi de 8h45 à
16h45

Le service social est un lieu d'information, d'aide et d'écoute pour les élèves et / ou les familles qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel, familial, éducatif, administratif ou financier.

Le respect de la personne et du secret professionnel fonde en toute circonstance l'action du service social en faveur des élèves sauf dans le cas où la loi lui fait obligation de protéger un mineur en danger.

Service Social en faveur des Elèves

DSDEN 28



Coordonnées :
Tél.
02 37 63 06 00

Email : celine.cussonnier@ac-orleans-tours.fr

Jours de présence :

Le lundi de 8h45 à 16h45

Le mercredi de 8h à 13h

Le jeudi de 8h45 à 16h45

Les missions de l'assistant social sont définies par la circulaire du 22 mars 2017 (N°2017-055):

- Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage
- Contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger
- Contribuer à l'amélioration du climat scolaire (harcèlement, tensions, conflits, ...)
- Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, ...)
- Concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative.

L'accompagnement social répond à des exigences déontologiques: respect de la personne et secret professionnel.

L'assistant social peut recevoir une demande d'intervention par l'élève lui-même, sa famille ou l'équipe éducative.

Afin d'apporter un accompagnement global à l'élève, l'assistant social travaille en partenariat avec:

- les professionnels de l'établissement
- les différents services et partenaires extérieurs

et participe aux différentes instances de l'établissement: commissions éducatives, équipes éducatives, commissions fonds sociaux, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ...

ses modalités d'intervention:

- Entretiens individuels lors de permanences ou de visites à domicile
- Interventions collectives (accès aux droits, harcèlement, estime de soi, les droits de l'enfant et prévention des violences, ...)